

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU 14 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt le lundi 14 décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni salle du Conseil Syndical, sous la présidence de Monsieur Guy MARCHANT, Président du SIMOUV, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Président et affichée le 8 décembre 2020.

Délégués titulaires présents :

Mesdames Annie AVÉ-DELATTRE, Isabelle DENIZON-ZAWIEJA (en visioconférence), Caroline DI CRISTINA, ~~Véronique DUPIRE~~, ~~Sandrine FRANCOIS-LAGNY~~, Sandrine GOMBERT.

Messieurs ~~Yannick ANDRZEJCZAK~~, ~~Michaël ANIÉRE~~, Arnaud BAVAY, Ali BENYAHIA, Jean-Roger BERRIER, Michel BLAISE, ~~Nicolas BOUCHEZ~~, Salvatore CASTIGLIONE, Bruno CELLIER, Jean-Paul COMYN, Alain DÉE, Jean-Luc DELANNOY, Jean-François DELATTRE (en visioconférence), ~~Laurent DEPAGNE~~, André DESMEDT, Waldemar DOMIN, Régis DUFOUR-LEFORT, ~~Yves DUSART~~, Thierry GIADZ, Jean-Marcel GRANDAME (en visioconférence), Xavier JOUANIN, Didier JOVENIAUX, Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN, ~~Grégory LELONG~~, Arnaud L'HERMINÉ, Guy MARCHANT, Jean-Marc MONDINO (en visioconférence), Bruno RACZKIEWICZ, Ahmed RAHEM, Claude RÉGNIEZ, ~~Régis ROUSSEL~~, Jean-Paul RYCKELYNCK, ~~Bruno SALIGOT~~, Daniel SAUVAGE, ~~Dominique SAVARY~~, Jean-Marie TONDEUR, Jean-Noël VERFAILLIE, Éric WARMOES, Francis WOJTOWICZ, ~~Raymond ZINGRAFF~~.

Délégués suppléants présents :

Madame Christèle GOSSET
Monsieur Gérard RAVEZ

Liste des délégués absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Laurent DEPAGNE donne pouvoir à Monsieur Ahmed RAHEM
Monsieur Dominique SAVARY donne pouvoir à Monsieur Bruno RACZKIEWICZ

Liste des délégués excusés :

Monsieur Yannick ANDRZEJCZAK
Monsieur Michaël ANIÉRE
Monsieur Yves DUSART
Monsieur Régis ROUSSEL
Monsieur Bruno SALIGOT
Monsieur Raymond ZINGRAFF

Liste des délégués absents et non excusés :

Madame Véronique DUPIRE
Madame Sandrine FRANCOIS-LAGNY
Monsieur Nicolas BOUCHEZ
Monsieur Grégory LELONG

Secrétaire de séance :

Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE

Référence d'inscription au registre des actes administratifs : D2020_12_09

Objet : Avenant n°2 au marché n°161001 portant sur le développement, la fourniture et la mise en service d'un système billettique interopérable sur le réseau de transports urbains du valenciennois

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 janvier 2013 portant création du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 22 avril 2014,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 15 mai 2014 portant adoption des statuts du SITURV, Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2016 portant changement de dénomination du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5711-1 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles R.2194-1 à R.2194-9,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19,

Vu le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le marché n°161001 relatif au développement, la fourniture et la mise en service d'un système billettique interopérable sur le réseau de transport Valenciennois établie le 9 mars 2017 entre le SIMOUV et le groupement conjoint XEROX BUSINESS SOLUTIONS / SEMERU (devenu entretemps CONDUENT / SEMERU),

Vu l'avenant n°1 au marché n°161001 établi le 10 octobre 2019,

Après en avoir délibéré,

Considérant que :

Le marché portant sur la mise en place d'un nouveau système de billettique a été notifié le 13 mars 2017 au groupement conjoint d'entreprise CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS/SAS SEMERU pour un montant de 5 156 041,50 euros HT décomposé comme suit :

- Tranche ferme : 4 859 706,30 € HT ;
- Tranche optionnelle n°1 (intégration de la lecture de QR-CODE - code barre deux dimensions - sur les équipements billettiques) : 200 754,39 € HT ;
- Tranche optionnelle n°3 (intégration de l'application Triangle 2 par les équipements billettiques et les supports sans contact) : 95 580,81 € HT ;
- Tranche optionnelle n°4 (mise en œuvre d'une solution basée sur la technologie NFC au sein du réseau) : frais d'étude et de développement intégrés en tranche ferme et pourcentage de 5% qui sera prélevé sur le nombre de transactions réellement effectuées.

Dans ce cadre, une partie des fonctionnalités a été mise en service le 09 juillet 2018.

Par délibération en date du 9 septembre 2019, le Comité syndical a approuvé la mise en œuvre d'un avenant n°1 visant à prolonger la durée d'exécution du marché permettant ainsi de démarrer la période de vérification d'aptitude de l'ensemble des fonctionnalités à compter du 18 novembre 2019.

Un avenant n°2 est toutefois nécessaire afin de prendre en compte les éléments suivants :

- ✓ des prestations supplémentaires relatives notamment aux demandes de l'exploitant, du titulaire et du maître d'ouvrage, ainsi que des évolutions des quantités de certains postes de prix du Détail Quantitatif Estimatif, fixant ainsi le montant de tranche ferme à 4 859 704,52€ HT ;
- ✓ les impacts, en termes de délais, liés à la crise sanitaire du COVID-19 ;
- ✓ la redéfinition du délai global du marché compte tenu de ces prestations supplémentaires et de la COVID-19 ;
- ✓ fixer la date d'achèvement des prestations au 31 décembre 2020.

Le projet de texte figure en annexe de la présente délibération.

Il est donc proposé au Comité Syndical :

- d'approuver l'avenant n°2 au marché n°161001 portant sur le développement, la fourniture et la mise en service d'un système billettique interopérable sur le réseau de transport Valenciennois, dont le projet figure en annexe de la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à finaliser, sous réserve de modifications non substantielles, et à signer ce dernier ainsi que l'ensemble des actes nécessaires à son exécution.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- **d'approuver l'avenant n°2 au marché n°161001 portant sur le développement, la fourniture et la mise en service d'un système billettique interopérable sur le réseau de transport Valenciennois, dont le projet figure en annexe de la présente délibération ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président à finaliser, sous réserve de modifications non substantielles, et à signer ce dernier ainsi que l'ensemble des actes nécessaires à son exécution.**

Fait et délibéré en séance

Le 14 décembre 2020

**POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président du SIMOUV**

B.P.12 - 59 007 SAINT SAULVE

Tel : 03 27 45 21 25

Fax : 03 27 45 65 21

Courriel : Guy.MARCHANT@no.v.fr

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.